

Résolution présentée par la délégation de

Singapour

Thème : Droits politiques et sociaux

Concerne : Légalisation du marché noir et du travail illégal

L'Assemblée Générale,

Remarquant que le marché noir rapporte 20 milliards de dollars par an au niveau de la vente de produits illégaux issus de la faune sauvage,

Rappelant que de nombreuses personnes obtiennent un travail dans ce secteur (plus d'un million),

Offusquée qu'une peine de prison de 20 ans ou plus puisse être donnée à ces personnes,

Affirmant que du sable illégal est vendu par presque tous ses pays voisins ; la légalisation augmentera l'économie de l'Asie et donc du monde,

Décide la création d'une loi qui autorise le droit de travail illégal et le reçu d'un salaire aux travailleurs illégaux et la main d'œuvre illégale étrangère  
de mettre en place une loi sur le libre marché et l'auto-suffisance individuelle ayant pour articles :

- La légalisation des marchés informels dans lequel ce type de réforme serait reconnu et légal sous réserve de non-atteinte à la sécurité publique et dans lequel les échanges de biens entre individus ne sont plus soumis à une réglementation stricte.
- L'abolition des droits collectifs des travailleurs où les droits collectifs des travailleurs sont abrogés et chaque travailleur est considéré comme un indépendant responsable de sa propre sécurité et de ses conditions de travail. Elles ne sont donc plus encadrées par des normes minimales de protection.

Le texte français fait foi